

Procès Verbal du Conseil d'école
École primaire de Coulanges-sur-Yonne
mardi 4 mai 2021 (18h00 – 19h30)

Présents :

- Municipalités :
 - Coulanges-sur-Yonne : M. Chevillon, maire
M. Darie, adjoint chargé de l'école
Mme Frinot, adjointe
 - Pousseaux : Mme Forir Fauchois
 - Lucy-sur-Yonne : M Roy, adjoint
Mme Bostyn, adjointe
 - Crain : Mme Cartinière
 - Lichères-sur-Yonne : Mme Leroy
- Enseignants :
 - Mme Gourbeyre (TPS/PS/MS)
 - Mme Terras (MS-GS les jeudis et vendredis)
 - Mme Chenevoy (GS-CP)
 - Mme Gomez de Cedron (CE1/ CE2 - directrice)
 - Mme Pallas (CM1/CM2)
- Représentants des parents d'élèves :
 - Mme Retif
 - Mme Bricka
 - Mme Jadel
 - Mme Chenet
 - Mme Rétif, suppléante de Mme Maréchal

Excusés :

- IEN : M. Le Granché
- Enseignants : - Mme Maury (décharge de direction les jeudis)
- Mme Téheux (Enseignante stagiaire)
- Représentant des parents d'élèves : Mme Maréchal
- DDEN : Mme Laroche-André

1. Installation de la structure modulaire

La structure modulaire est installée et utilisable depuis la rentrée en tant que dortoir et salle de motricité. Des travaux de peinture à l'extérieur ont également été exécutés et l'équipe éductive en remercie la municipalité.

2. L'avenir des TPS

Le conseil d'école est réuni à la demande de monsieur le Maire pour revenir sur l'avenir des TPS qui avait été évoqué lors du dernier conseil d'école et durant lequel il avait été décidé d'attendre les inscriptions pour avoir une idée des demandes.

Madame Gomez de Cedron fait un point sur les raisons pour lesquelles l'équipe

éducative souhaiterait que les TPS ne soient plus accueillis à l'école de Coulanges-sur-Yonne :

L'année que nous venons de passer a été une année difficile pour les raisons suivantes :

- le protocole sanitaire
- le manque de locaux jusqu'à cette rentrée
- L'accueil des 5 TPS (qui a déjà été remis en question pour la rentrée dernière par l'équipe), qui par un effet de dominos n'a pas permis d'avoir une classe CP simple niveau puisque seulement 6 MS ont pu rester avec les PS et pour ne pas surcharger la classe des MS-GS, 6 GS ont dû être accueillis avec les CP ; et cela sans l'aide d'une ATSEM alors que l'année passée les GS-CE2 avaient pu bénéficier de quelques heures d'aide dans la classe, non négligeables.

Si nous revenons sur l'historique de la TPS, voici les conditions d'accueil de l'époque :

- Dans une école à 4 classes avec une seule maternelle
- Une salle de motricité attenante à la salle de classe pour le repos, le change et la liberté de mouvement des petits

Désormais :

- 5 classes dont trois qui accueillent des maternelles sans déploiement d'ATSEM supplémentaire
- Plus de salle de motricité attenante à la classe entraînant :
 - *un manque de place pour les mouvements des petits (préconisé avec du matériel adapté)
 - *le change des tout petits effectué en pleine classe
 - *plus de solution de repli pour le repos

Dans la plupart des écoles accueillant des TPS, ceux-ci ne sont scolarisés que le matin mais pas à Coulanges ; certains vont même à la garderie, arrivent par le bus et les 5 se sont retrouvés à manger à la cantine. Les journées sont beaucoup trop longues pour eux. Ce rythme qui leur est imposé n'est pas dans l'esprit des classes de TPS puisqu'il s'agit d'une découverte de l'école et d'une première familiarisation et non d'une journée d'écolier à temps plein qui est censé être proposée.

Pour toutes ces raisons, l'équipe éducative estime ne pas offrir l'accueil dû à des TPS. Il est donc envisagé de ne plus les accueillir dans de telles conditions, ou sous une autre forme pour ne pas servir d'un mode de garde pour les parents, en envisageant éventuellement un partenariat, comme le prévoit les textes, avec un accueil le matin en classe et le repas et l'après-midi (sieste) à la crèche ; ce qui prendrait tout son sens.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a que 4 ou 5 TPS accueillis chaque année et que leur création voulue par l'inspecteur a reçu l'accord des enseignantes.

La municipalité y a vu l'occasion de rendre l'école attractive au même titre qu'une mise en place d'un accueil pour le centre de loisirs le mercredi matin en collaboration avec le centre de Loisirs des Vaux d'Yonne par exemple. L'école a vu depuis une 5ème classe ouvrir alors que les écoles alentour ferment les leurs. Mais les TPS ne doivent pas être

une variable d'ajustement selon les effectifs de chaque année. De plus, aucune famille ne s'est plainte ou a fait le choix de retirer son enfant malgré le rythme infernal décrit.

Madame Pallas fait remarquer que ce dispositif est un accueil spécifique avec du matériel adapté et qu'il est plutôt réservé à des zones où il y a une forte demande sociale et où les enfants ont tout intérêt à fréquenter au plus vite l'école car ils viennent de familles encore très peu francophones.

Monsieur le maire déclare que Madame Pallas n'est pas à même de juger ce dispositif puisqu'elle n'était pas encore à l'école à sa mise en place et ne connaît pas le secteur. Il rappelle que l'accueil en TPS n'est pas réservé aux zones urbaines et que la misère sociale existe aussi en zone rurale.

Madame Gourbeyre, enseignante accueillant les TPS, fait part de la fatigue des tout petits, notamment en tout début d'année scolaire où même la matinée est trop longue pour eux.

Elle fait part du manque de place dans la classe pour permettre les déplacements nécessaires aux TPS depuis qu'elle s'est installée dans l'ancienne salle de motricité à l'ouverture de la 5ème classe dans l'attente de l'installation de la structure modulaire. Mais celle-ci ne changera rien au fait qu'elle ne dispose plus de salle attenante à la sienne.

Ce manque de place entraîne le change des tous petits en pleine classe.

A la demande Madame Gomez de Cedron, Madame Cartinière, représentante de la commune de Crain mais aussi ATSEM dans cette classe confirme les dires de la maîtresse et témoigne de moments gênants où les plus grands font des réflexions sur les plus petits. Monsieur le maire fait remarquer vivement qu'elle n'a pas à intervenir en tant qu'ATSEM puisqu'elle participe à cette réunion en tant qu'élue. Il affirme ensuite n'avoir jamais été informé de cet état de fait. Madame Gomez de Cedron répond que ce n'était un secret pour personne étant donné que la table à langer se trouve dans la classe et que les personnes confrontées à ce problème ont pris leur mal en patience en attendant la livraison de la structure modulaire mais qui s'avère inutile pour régler ce problème. C'est pourquoi cette réclamation n'a jamais été faite de façon formelle jusqu'à présent.

Madame Jadel pense que c'était intéressant cependant d'entendre ce témoignage pour se faire une véritable idée des conditions d'accueil des tout petits. Elle pense qu'il ne faut pas rester sur l'opposition accueil ou non des TPS car l'accueil est nécessaire pour le lien social mais mérite un ajustement pour le bien-être des enfants. Les conditions actuelles ne sont pas satisfaisantes alors il faut envisager un accueil que le matin grâce à un partenariat avec la crèche.

Madame Bricka qui est la maman d'une TPS fait part de sa satisfaction et de l'évolution de sa fille. Elle précise cependant que la crèche ne lui avait pas répondu favorablement pour un accueil l'après-midi mais qu'effectivement un partenariat, peut-être avec les assistantes maternelles serait idéal.

Monsieur le Maire répond qu'il y a un déficit d'assistantes maternelles.

Plusieurs personnes rappellent qu'un partenariat a déjà eu lieu avec la crèche mais il y a déjà 10 ans.

Monsieur le Maire dit qu'il peut évoquer le sujet lors de la commission d'attribution des places en crèche dès le lendemain.

Madame Chenet précise que son fils a bénéficié de ce dispositif dès les premiers temps et qu'il n'allait à l'école que le matin sinon la journée aurait été difficile car il y a une grande sollicitation en classe. Il faudrait peut-être remettre des limites à l'accueil car les conditions d'accueil dans les micro-crèches ne permettront pas un partenariat.

Madame Bricka demande si il n'est pas possible d'installer une classe dans la structure modulaire ?

Madame Gomez de Cedron répond qu'il a été envisagé d'y mettre les CP pour permettre de laisser toute l'aile du bâtiment aux maternelles mais l'appel d'offre a été fait pour un dortoir / salle de motricité uniquement.

Monsieur le Maire affirme qu'il a toujours été prévu qu'il en soit ainsi.

Madame Gomez de cedron rappelle qu'il y a eu différents projets et que la structure avait même changée de place sur le terrain pour différentes contraintes et que c'est à la demande de la mairie qu'il a été envisagé d'y mettre une classe.

Monsieur le Maire dit que la structure modulaire a été pensée avec un éclairage spécifique pour la sieste et qu'elle pourrait également servir de salle informatique ou de bibliothèque en cas de fermeture de la 5e classe.

Madame Gomez de Cedron précise que ce dortoir risque d'être déjà trop petit pour accueillir la sieste des prochains effectifs même sans les TPS.

Madame Cartinière précise qu'actuellement le dortoir est plein avec 23 lits.

Madame Jadel demande combien de familles seraient intéressées pour inscrire leur enfant en TPS l'année prochaine ?

Monsieur Darie répond que pour l'instant 3 ou 4 familles se sont manifestées.

Madame Gomez de Cedron demande si on ne peut pas confirmer aux parents dès les inscriptions que l'accueil ne se fera que le matin ?

Monsieur le Maire dit que si il y a vraiment un problème d'effectifs, il ne faut plus accueillir les enfants des communes alentour.

Madame Chenet fait remarquer que c'est aussi grâce à ces enfants que la 5e classe existe.

Monsieur le Maire précise qu'il n'acceptera plus de dérogation pour des enfants de Châtel-Censoir pour ne pas contribuer à la baisse d'effectifs dans cette commune.

Madame Chenet réaffirme que les TPS ne doivent pas mettre à mal l'organisation pédagogique et qu'il faut faire confiance aux enseignantes.

Monsieur le Maire affirme que les parents sont capables de juger si leur enfant est prêt pour la TPS et capable de supporter une journée d'école.

Madame Jadel demande s'il y a une véritable information des parents sur les conditions d'accueil et un entretien avec l'enseignante avant les inscriptions ?

Madame Bicka répond qu'elle a pu rencontrer l'enseignante et visiter les locaux.

Madame Retif demande comment une telle dérive vers une journée complète d'école pour les TPS a été possible ? Elle entend l'inquiétude des enseignantes mais rappelle la richesse que représente cet accueil pour la commune. Elle se positionne clairement pour le maintien de l'accueil des TPS mais avoue que les conditions d'accueil sont horribles.

Madame Gourbeyre répond qu'une maman a demandé l'inscription à la cantine à partir des 3 ans de son enfant et que la mairie a accepté et les autres ont suivi.

Madame Frinot affirme que la garde d'enfant ne doit pas être liée à la mairie ou au scolaire. Il faut trouver un équilibre entre l'attractivité de la commune et le bien-être d'une équipe pédagogique pour un enseignement de qualité. C'est bien aux parents de s'organiser autrement.

Monsieur le Maire précise que la mairie a toujours voulu être accueillante pour les familles et qu'elle s'est adaptée pour aider des familles en difficulté pour différentes raisons, ce qui explique le fait d'étendre le temps d'accueil.

Madame Gomez de Cedron relève qu'il ne s'agit pas du bien-être des enfants donc mais de celui des parents et réaffirme qu'il y a des conséquences sur le terrain à cette dérive.

Monsieur le Maire demande ce qui doit être décidé ce soir ?

Madame Gomez de Cedron constate que d'après les débats, personne ne votera pour une suppression pure et simple.

Madame Retif affirme qu'effectivement un compromis serait nécessaire en revenant à un accueil raisonné que le matin.

Madame Gomez de Cedron propose avec l'équipe éducative un accueil uniquement le matin comme au commencement de cet accueil spécifique, car c'est bien le matin que les apprentissages ont lieu.

Monsieur le Maire précise que les décisions à prendre pour la cantine et la garderie des TPS le seront en conseil municipal car cela demande une modification du règlement intérieur.

Madame Chenet demande si un âge minimum est requis pour l'inscription en TPS ?

Monsieur Darie répond qu'il faut qu'ils aient 2 ans et demi à la rentrée ; il s'agit donc des enfants nés de janvier à mars. Mais il précise qu'avec la scolarisation obligatoire à 3 ans, les familles pourront demander une scolarisation complète à partir des 3 ans de leur enfant.

Madame Jadel dit que s'il s'agit de trois familles, les choses peuvent être réglées par le dialogue.

Madame Gomez de Cedron tient à préciser qu'elle n'est directrice que par interim et qu'elle n'a pas participé au mouvement pour demander le poste. Elle fait le choix de tenir compte de l'avis des membres du conseil d'école mais prévient que le ou la directrice qui sera nommée a toute latitude pour accueillir ou non les TPS puisque les textes précisent que la mairie procède aux préinscriptions mais que l'inscription définitive requiert l'autorisation du directeur de l'école.

Madame Gomez de Cedron propose de passer au vote pour décider si l'accueil des TPS ne doit se faire que sur la matinée.

Sur 17 votants : 12 oui et 5 abstentions

Il est donc demandé à la mairie de bien préciser aux familles lors de l'inscription que l'accueil de leur enfant en TPS ne se fera que le matin.

3. Questions diverses

Aucune

Clôture de la séance : 19 h 30